



# SOCIETE DE TIR DE CHATEAUROUX



Association loi 1901. Déclarée à la Préfecture de l'Indre sous le n°171 le 22 juillet 1947

SIRET : 77518794100031 SIREN : 775187941. Association agréée par le ministère de la jeunesse et des sports sous le n°7104le 1<sup>er</sup> mars 1950. Affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE TIR sous le n° 07 36 251. Siège social : 10, rue F. RAYNAUD 36000 CHATEAUROUX Tél :02 36 27 96 83. Adresse mail : [stchx36@gmail.com](mailto:stchx36@gmail.com). Site internet : [www.societe-tir-chateauroux.com](http://www.societe-tir-chateauroux.com)

Les **18 et 19 septembre 2021**, la Société de Tir de Châteauroux, organise son

## CHALLENGE DES PRESIDENTS Stand PERROCHON – route de Blois

**PRESENTATION DU PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE ( vaccination complète ou test PCR – de 72 h ou test antigénique – de 72 h ou encore un certificat de rétablissement du COVID de - de 6 mois mais de + de 11 jours). PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE (sauf aux postes de tir)**

Le Challenge est ouvert à tous les tireurs licenciés FFTir et UFOLEP et suivant les règlements ISSF.

### Toutes les disciplines se pratiqueront sur un ½ match (300 points)

	SAMEDI	DIMANCHE
<b>10 METRES : Précision :</b> pistolet et carabine	<i>TIR NON STOP</i>	<i>TIR NON STOP</i>
<b>25 METRES : Standard :</b> Séries :	10 h 15 – 15 h 30 – 18 h 00	15 h 15 – 15 h 30
<b>PC – 25 m :</b> Séries :	9 h 00 – 11 h 00 – 14 h 00 – 16 h 30	9 H 00 – 11 h 00 – 14 h 00
<b>50 METRES:</b> Carabine « couché »*, pistolet libre	<i>TIR NON STOP</i>	<i>TIR NON STOP</i>

(\*Changeur de cartons obligatoire)

Toutes les Inscriptions : de 8 h 30 à 16 h 00

de 8 h 30 à 15 h 00

**ENGAGEMENTS :** Ecole de Tir :( Poussins - Benjamins – Minimes), cadets, juniors : premier tir : **4.00 €**. Tir de rachat : **2.00 €**, Seniors : premier tir **5.00 €**. Tir de rachat : **3.00 €**. Equipes : **gratuits**.

**RECOMPENSES :** Médailles aux trois premiers de chaque catégorie. Une coupe aux diverses équipes, composées de 3 tireurs, arrivées premières dans chacune des disciplines proposées.

**TOMBOLA Proposée pendant toute le durée du challenge.**

**Remise des récompenses le dimanche 19 septembre vers 17 h 00**

**Pas de restauration, vente de boissons uniquement en canettes**

*La Société de tir de Châteauroux se réserve le droit d'annuler ses challenges à tout moment si de nouvelles règles concernant la situation sanitaire de la COVID venaient à empêcher l'organisation de la compétition.*

